

Contact presse : SHAUNA GREW

✉ sgrew@cd-essonne.fr

☎ 01 77 58 12 55 / 06 77 01 89 92

Mercredi 5 avril 2017

De nouveaux « Chèques autonomie » en Essonne

Le Conseil départemental met en place le dispositif « Chèque autonomie Essonne », via le financement de l'Allocation personnalisée d'autonomie et de la Prestation de compensation du handicap, pour permettre aux Essonniens de rémunérer de façon simple et sécurisée les services à la personne.



Le Département de l'Essonne a placé au cœur de ses priorités l'accompagnement des personnes âgées et handicapées qui vivent à domicile. Il développe, accompagne et finance au quotidien et avec ses partenaires, des réponses adaptées aux besoins de chacun. Parallèlement, l'institution départementale a également l'obligation de veiller à l'utilisation conforme des prestations allouées et, en particulier, de **l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)** et de la **Prestation de compensation du handicap (PCH)**. Pour y parvenir, le Conseil départemental doit mettre à disposition des Essonniens des outils rapides et sécurisés. À cet égard, il a fait le choix d'innover pour répondre à ces enjeux avec le dispositif « **Chèque autonomie Essonne** ».

« À partir d'avril 2017, ce nouveau procédé permettra aux Essonniens de bénéficier, chaque mois, de leurs prestations sous forme de chèques directement adressés à leur domicile. Ces chèques, **faciles d'utilisation et sécurisés**, permettront de rémunérer les intervenants de leurs choix » explique **François Durovray, Président du Conseil départemental de l'Essonne**. Par ailleurs, chaque bénéficiaire aura également la possibilité d'utiliser ce dispositif de façon totalement **dématérialisée** sur internet.

« En modernisant ainsi la gestion de l'Allocation personnalisée d'autonomie et celle de la Prestation de compensation du handicap, le Conseil départemental ambitionne de répondre aux mieux aux attentes des Essonniens : offrir un service public simplifié, accessible, performant et garant des solidarités humaines et territoriales » conclut **Marie-Claire Chambaret, Présidente déléguée en charge des seniors et des personnes handicapées**.